

INTERCULTUREL

LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE SUR LE PROFILAGE RACIAL : UN EXERCICE ESSENTIEL

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse lance aujourd'hui une consultation sur le profilage racial et ses conséquences. Cette consultation a d'abord pour objectif de donner une voix aux jeunes de 14 à 25 ans des communautés racisées qui vivent le profilage racial et, par la suite d'offrir un forum public aux institutions et aux organismes communautaires pour identifier des solutions pour contrer cette forme de discrimination raciale.



Le CRARR (1) applaudit la décision de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de tenir cet automne une vaste consultation publique portant sur le profilage racial et les relations entre les minorités racisées et la police à travers le Québec.

Il s'agit d'un exercice essentiel pour les victimes de pratiques policières discriminatoires et pour l'ensemble de la société. La discrimination raciale au sein des services de sécurité publique et de sécurité privée, doit être mieux documentée et dénoncée.

Le CRARR est particulièrement heureux de constater que la consultation examinera également les pratiques au sein des systèmes de l'enseignement et de protection de la jeunesse. Comme nous avons pu le remarquer au cours des dernières années, le recours trop rapide à des mesures disciplinaires et à des sanctions pénales à l'endroit des jeunes de couleur de la part des autorités scolaires peut parfois transformer l'école en ce l'on appelle aux États-Unis, une « passerelle vers la prison ».

Le CRARR se réjouit également de l'accent mis sur les jeunes de 14 à 25 ans, car ils sont trop souvent les cibles d'interventions policières abusives et que les effets du profilage racial compromettent leur liberté, leur réputation et par conséquent, leur avenir, notamment au niveau de l'emploi. Il souhaite également que la consultation aborde la manière dont le système judiciaire perpétue les effets nocifs du profilage racial, notamment dans le district judiciaire de Montréal.

Le CRARR encourage tous les membres des minorités racisées, des communautés autochtones, et des groupes vulnérables à la discrimination, notamment les parents et les jeunes victimes de profilage racial, à participer activement à cette consultation. Cette partici-

pation en grand nombre permettra de faire reconnaître socialement, politiquement et légalement le phénomène du profilage racial, que plusieurs autorités montréalaises tentent encore de nier.

Le CRARR agira comme organisme ressource auprès des jeunes, des familles et des organismes qui désirent jouer un rôle actif dans la consultation publique et dans la lutte contre ce fléau. Depuis le lancement de sa campagne contre le profilage racial en 2003, le CRARR a aidé des centaines de jeunes et d'adultes racisés à faire valoir leurs droits auprès de la Commission des droits et du Commissaire à la déontologie policière.

À l'heure actuelle, cinq cas défendus par le CRARR se trouvent devant le Tribunal des droits de la personne, la Cour supérieure ou la Cour d'appel. Dans chacun de ces dossiers, des policiers et la Ville de Montréal sont poursuivis pour racisme. En outre, à partir du 22 septembre dernier, le Comité de déontologie policière examine cinq cas de violations des règles déontologiques par des policiers de la Ville de Montréal et de la SQ qui impliquent des jeunes hommes racisés soutenus par le CRARR et dans lesquels la dimension du racisme et du profilage racial jouent un rôle important.

Source : Fo Niemi, directeur général, CRARR

(1) Au sujet du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)

Fondé en 1983, le Centre de recherche-action sur les relations raciales est un organisme indépendant sans but lucratif situé à Montréal. Il s'est donné pour mandat la promotion de l'harmonie et de l'égalité entre les races. Il est considéré comme une de principales organisations canadiennes sans but lucratif dans ce domaine.

« Le profilage racial existe et il faut en parler ouvertement pour en arriver à trouver des solutions durables », a expliqué aujourd'hui le président de la Commission, monsieur Gaétan Cousineau, en annonçant la tenue de la consultation. « La Commission veut susciter une prise de conscience collective des conséquences qu'entraîne le profilage racial qui peut compromettre l'avenir des jeunes de 14 à 25 ans. »

Jusqu'au 30 novembre 2009, les jeunes sont plus particulièrement invités à raconter comment ils vivent – ou ont vécu – le profilage racial que ce soit à l'école, dans l'espace public ou dans leurs rapports avec le système de protection de la jeunesse.

Les témoignages des parents, des enseignants ou des intervenants sociaux ou communautaires seront également reçus dans le cadre de cette démarche. La Commission s'engage à respecter la confidentialité des témoignages recueillis, mais les témoignages anonymes ne seront pas retenus.

À partir des témoignages recueillis et des travaux de recherche sur le sujet, la Commission publiera, au début de l'année 2010, un document de consultation traçant un portrait du profilage racial

et de ses conséquences sociales.

Ce document servira de base à la tenue de forums publics qui auront lieu au printemps 2010. Des

institutions publiques, des groupes communautaires, des intervenants sociaux et des victimes de profilage racial seront invités à participer à ces consultations qui porteront en priorité sur l'identification de solutions.

La Commission prévoit publier son rapport, incluant ses recommandations, au cours de l'automne 2010, et s'engage à en assurer le suivi.

La Commission travaille à combattre le profilage racial depuis plusieurs années. En 2005, elle a adopté une définition du profilage racial et établi des lignes directrices qui guident son travail d'enquête et de défense juridique. Elle offre des séances de formation et de sensibilisation sur le profilage racial dans le cadre de son mandat d'éducation.

Pour en savoir davantage et pour participer à la consultation, visiter le www.cdpcj.qc.ca; téléphoner au

514 873-5146 ou 1 800 361-6477 (numéro sans frais), poste 359.

Événementiel Caro Présente

Abdelhadi Belkhat & Saad Lamjarred

EN CONCERT LE 31 OCTOBRE 2009 À 20H30

BALCON:
45.50 \$ (+tax) prévente
55.50 \$ (+tax) à la porte

PARTERRE:
59.50 \$ (+tax) prévente
70.50 \$ (+tax) à la porte

BILLET DISPONIBLES À:
BILLETTERIE DE L'OLYMPIA: 514 843 3524 porte 224
855 440 2200 (1-800-514-7033) www.abdelhadi.com

AUTRES POINTS DE VENTES:
MONTREAL: 514 702 6600
HELIOR: 514 962 9033
JANU: 514 382 9824

L'Olympia
1004 Ste Catherine est
olympiademontreal.com

Avec la participation exceptionnelle de L'ORCHESTRE RACHID

pour plus d'information: 450 420 5280